



Conseil des arts
du Nouveau-Brunswick

New Brunswick
Arts Board

**DEUXIÈME
RAPPORT ANNUEL**

1991-1992

Juin 1992

New
Nouveau  Brunswick

DEUXIÈME
RAPPORT ANNUEL

1991-1992

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK ARTS BOARD

C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1
Tél.: (506) 453-2555

Juin 1992

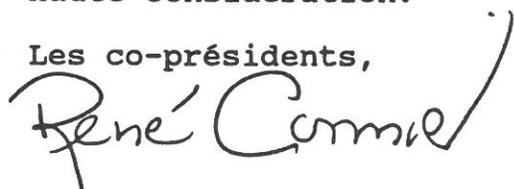
Honorable Marcelle Mersereau
Ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, nous avons l'honneur de vous remettre, au nom des membres du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick - New Brunswick Arts Board, le deuxième Rapport annuel du Conseil correspondant à la période du 1^{er} avril 1991 au 31 mars 1992.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Les co-présidents,



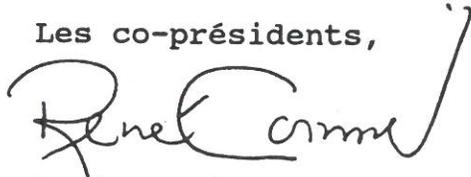
René Cormier et Ilkay Silk

Cher-ère-s artistes, artisan-e-s et ami-e-s des arts,

C'est avec fierté que nous vous présentons le deuxième Rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick - New Brunswick Arts Board correspondant à la période du 1^{er} avril 1991 au 31 mars 1992.

Nous espérons sincèrement que vous en apprécierez la lecture et vous invitons à nous faire part de vos commentaires.

Les co-présidents,



René Cormier et Ilkay Silk

Table des matières

1.	MESSAGE DES CO-PRÉSIDENTS	6
	1.1 Message de René Cormier et Ilkay Silk	7
2.	CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	10
	2.1 Présentation générale	11
	2.2 Mandat	11
	2.3 Composition	11
	2.4 Organigramme (1991-1992)	12
	2.5 Comités (1991-1992)	13
	2.6 Membres (1991-1992)	16
	2.7 Notes biographiques des membres (1991-1992)	17
3.	ACTIVITÉS 1991-1992	21
	3.1 Réunions du Conseil	22
	3.2 Priorités 1991-1992	22
	3.2.1 Communication	23
	3.2.1.1 Réunions en région	23
	3.2.1.2 Logo	23
	3.2.1.3 Distribution du Rapport annuel 1990-1991	23
	3.2.1.4 Communiqués de presse	23
	3.2.1.5 Processus de consultation/ communication entre le CANB et la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation	24
	3.2.2 Révision des programmes pour organisations de la Direction des arts	24
	3.2.3 Financement des arts	25
	3.2.3.1 Fondation des arts du Nouveau- Brunswick	25
	3.2.4 Promotion des arts dans l'éducation	26
	3.2.5 Développement culturel communautaire	26
	3.2.6 Art dans les édifices publics (Pourcentage pour les arts)	28
	3.2.7 Nouvelles réalisations dans le secteur des films et des vidéos	28
	3.3 Réaction du CANB à des dossiers d'envergure provinciale et nationale	30
	3.4 Rencontres et groupes de personnes reçues	31

3.5	Participation à des conférences et autres événements	32
3.6	Réorganisation de l'appareil gouvernemental - Réaction du Conseil	33
3.7	Rapport annuel 1989-1990 du Comité des ministres sur les arts	34
3.8	Mises en candidature et nominations	34
3.8.1	Mises en candidature et nominations 1991	35
3.8.2	Mises en candidature et nominations 1992	35
3.9	Sélection d'un nouveau directeur pour la Direction des arts - Participation du Conseil	36
4.	FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DES ARTS	37
4.1	Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts	38
4.2	Problème de financement	38
4.3	Répartition annuelle des fonds	38
4.3.1	Répartition 1991-1992	39
4.3.2	Répartition 1992-1993	40
5.	SYSTÈME DE JURY ET RECOMMANDATIONS DES JURYS	41
5.1	Système de jury du CANB	42
5.1.1	Jurys multidisciplinaires	42
5.1.2	Jury de la Banque d'oeuvres d'art	43
5.1.3	Listes de juré-e-s du CANB	44
5.2	Programmes évalués par jury de la Direction des arts - Résultats des concours 1991-1992	44
5.2.1	Concours du 15 mars 1991	44
5.2.2	Concours du 15 mai 1991	46
5.2.3	Concours du 15 juillet 1991	48
5.2.4	Concours du 6 septembre 1991	50
5.2.5	Concours du 15 septembre 1991	51
5.2.6	Concours du 15 janvier 1992	53
5.2.7	Concours du 15 mars 1992	55
6.	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	56
6.1	Budget de fonctionnement 1991-1992	57

1. MESSAGE DES CO-PRÉSIDENTS

1.1 Message de René Cormier et Ilkay Silk

Madame la ministre, cher-ère-s artistes et intervenant-e-s culturel-le-s, c'est avec plaisir que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick vous présente son rapport annuel pour la période du 1^{er} avril 1991 au 31 mars 1992.

Ce fût une année bien remplie. Une année de travail et de réalisation mais aussi une année de questionnements et de grands bouleversements.

L'année du "Grand Dérangement" pourrait-on dire!

Suite au remaniement de l'appareil gouvernemental par le Premier ministre Frank McKenna en octobre 1991, le Conseil s'est retrouvé sans "foyer", c'est-à-dire sans ministère pendant un certain temps. Cette situation fût extrêmement difficile à vivre pour le Conseil des arts et la communauté artistique et culturelle du Nouveau-Brunswick. Les artistes et les intervenant-e-s culturel-le-s de cette province espèrent depuis longtemps la création d'un ministère de la Culture et ce remaniement a fait ressortir l'urgence de la création d'un tel ministère.

Une demande en ce sens fût donc envoyée au Premier Ministre McKenna. Celui-ci proposa une situation de compromis. Les arts et la culture furent intégrés à un nouveau ministère qui porte aujourd'hui le nom que l'on sait: ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

Nous croyons fermement que les arts et la culture pourront réellement s'épanouir au Nouveau-Brunswick le jour où cette province se dotera d'un vrai ministère des Affaires Culturelles. Ainsi, tant que ce ministère ne verra pas le jour, nous considérerons comme temporaire notre position à l'intérieur du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

Toutefois, à court terme, nous nous accommodons de ce "nouveau foyer d'accueil" et nous sommes très heureux de constater à quel point Madame la ministre Marcelle Mersereau est sensible et ouverte à toutes les questions qui touchent la vie artistique et culturelle de la province. Grâce à une étroite collaboration entre le Conseil des arts, le personnel de la Direction des arts et Madame la ministre, nous avons quand même pu réaliser de grandes choses au cours de cette année.

Comme vous pourrez le constater dans ce rapport nous avons fait des pas importants dans les secteurs suivants:

Fondation des arts:

- Nous sommes très fiers d'annoncer la mise sur pied de la FONDATION DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. Grâce à des contributions privées, cet organisme apportera de nouvelles sources de financement pour les arts dans cette province.

Révision des programmes de la Direction des arts destinés aux organisations:

- Nous avons amorcé une consultation qui servira à réviser les programmes de la Direction des arts destinés aux organisations artistiques et culturelles. Cette révision se fera en collaboration avec la Direction des arts.

Développement culturel communautaire:

- Grâce à notre comité sur le développement culturel communautaire, formé d'intervenant-e-s culturel-le-s des trois principales communautés culturelles de la province, nous avons soumis au gouvernement des propositions concrètes concernant l'avenir du développement culturel communautaire au Nouveau-Brunswick.

Communication:

- Afin de maintenir des liens réguliers avec la communauté artistique de la province et afin de mieux faire connaître le rôle du Conseil des arts, nous avons rencontré des artistes et des artisan-e-s autochtones du New Brunswick Indian Arts & Crafts Association. Nous prévoyons tenir des réunions du même genre dans d'autres coins de la province afin de pouvoir rencontrer les artistes et les artisan-e-s de toutes les régions.

Les arts dans l'éducation:

- La création est le fruit de l'imagination - voilà notre réponse au premier document de la Commission sur l'excellence en éducation intitulé, L'école à l'aube du 21^e siècle. Nous attendons maintenant pour répondre au deuxième document concernant l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Implication nationale:

- Au niveau national, nous avons été invités à préparer une déclaration au sujet de la crise constitutionnelle en ce qui a trait aux arts et à l'unité au Canada. Nous avons soumis un mémoire au Comité permanent des communications et de la culture. Avec Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario, nous avons fait une déclaration conjointe pour indiquer au gouvernement fédéral que nous sommes tous en faveur d'un appui continu aux arts au niveau fédéral et que le gouvernement devrait maintenir une présence nationale forte dans le domaine de la culture et des arts grâce à un appui financier et politique à nos établissements nationaux, y compris le Conseil des Arts du Canada, Radio-Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada et les musées nationaux, etc.

Nous vivons une période de restrictions financières extrêmement difficile. Les gouvernements réduisent les dépenses et les arts souffrent durant cette récession économique.

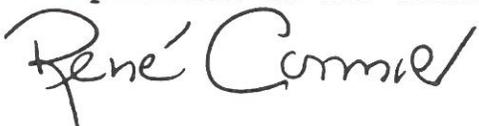
Malgré tout, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick continue et continuera de chercher d'autres fonds pour les arts dans la province.

Comme vous pouvez le constater, l'année fût bien remplie. Ce travail a pu être accompli grâce au dévouement de nombreuses personnes. Tout d'abord les membres du Conseil des arts qui ont donné de leur temps et de leur imagination. Nous tenons à les remercier tous de tout coeur et spécialement ceux qui terminent leur mandat en juin: Roland Bryar, Margaret Ann Ireland, Robert Haché et Christiane St-Pierre.

Nous voulons également remercier monsieur André Lanteigne, sous-ministre adjoint de la Division de la Culture et membre d'office sans droit de vote du Conseil. Nous avons grandement apprécié sa disponibilité et son ouverture d'esprit.

Un sincère merci à madame Sylvie Nadeau, notre secrétaire administrative, qui sait si bien appuyer le travail du Conseil des arts par son professionnalisme et sa rigueur.

Nous vous prions d'accepter, madame la ministre ainsi que vous, cher-ère-s artistes, artisan-e-s et intervenant-e-s culturel-le-s, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



René Cormier et Ilkay Silk
Co-présidents

2. *CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK*

2.1 Présentation générale

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (CANB) a été mis sur pied en 1989 dans le cadre de la première politique du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les arts dévoilée en guise de réponse aux recommandations du Rapport final du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts.

La Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a été sanctionnée le 9 novembre 1990 et est entrée en vigueur le 13 juin 1991.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est unique au Canada pour plusieurs raisons:

- il s'agit du seul conseil des arts majoritairement composé d'artistes professionnel-le-s;
- il s'agit du seul conseil des arts dont les mises en candidature des membres proviennent du milieu artistique et du secteur du développement culturel communautaire;
- il s'agit du seul conseil des arts dont l'élément fondamental de son mandat consiste non pas à gérer des programmes et distribuer des subventions mais bien à présenter des recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de développement de politiques dans le secteur des arts.

2.2 Mandat

Les 4 volets fondamentaux du mandat du CANB ont été définis comme suit: faciliter et promouvoir la création et la production artistiques ainsi que l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick en:

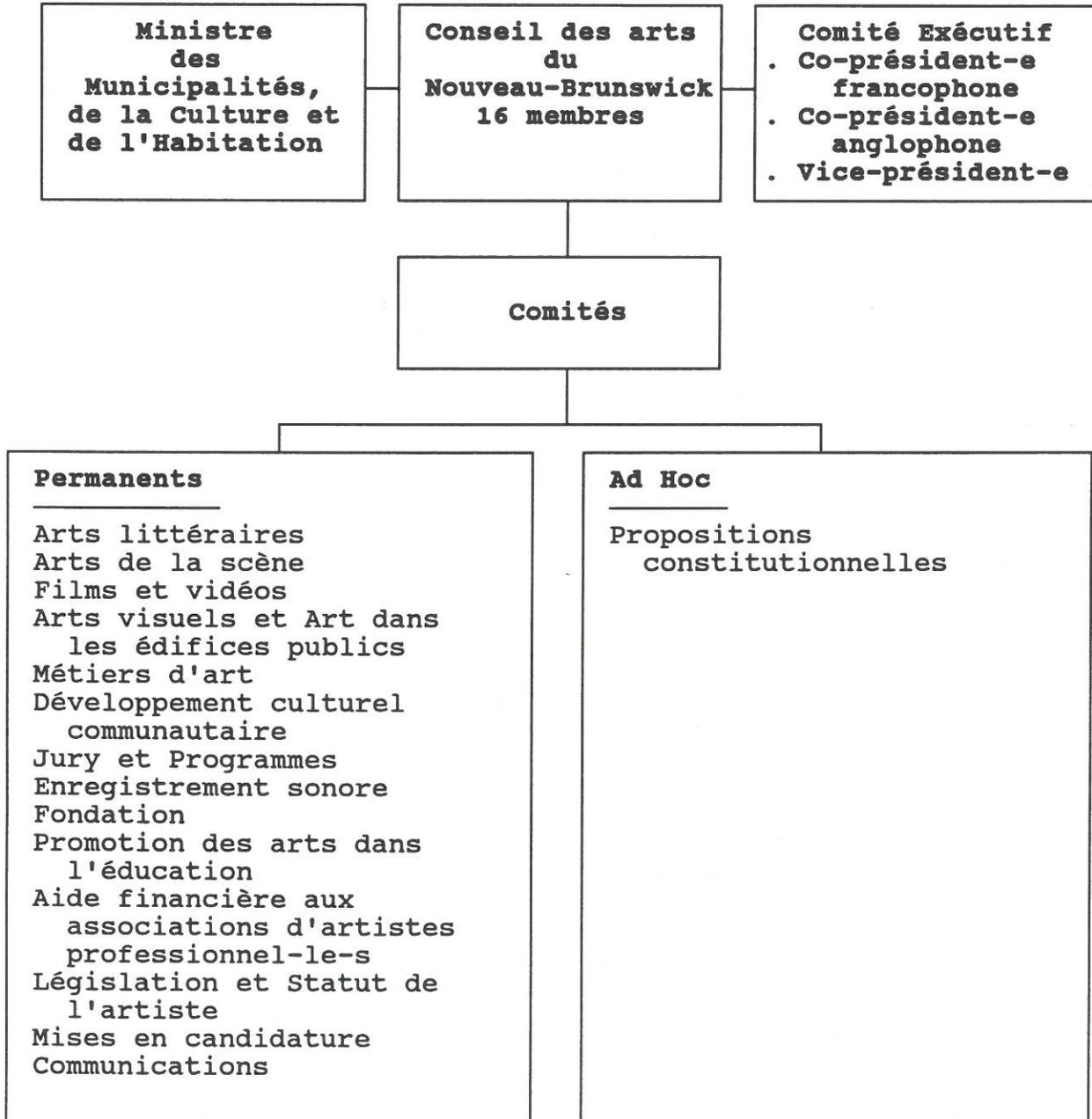
- conseillant le gouvernement en matière de politique sur les arts;
- établissant et appliquant un système de jury répondant au principe d'évaluation par les pairs;
- réunissant la communauté artistique et servant de porte-parole pour celle-ci; et en
- améliorant le rôle et la participation de la communauté dans les arts.

2.3 Composition

Le Conseil est composé de 16 personnes dont un fonctionnaire représentant la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation à titre de membre d'office sans droit de vote. Les mises en candidature des 15 autres membres proviennent

toutes du milieu artistique et du secteur du développement culturel communautaire et sont recommandées à la ministre par le Conseil. Les nominations sont effectuées par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation de la ministre.

2.4 Organigramme (1991-1992)



2.5 Comités (1991-1992)

Le CANB s'est doté d'une structure de fonctionnement accordant une place importante au travail des comités.

Chacun de ses comités, qui est toujours présidé par un membre du CANB, peut se composer de membres du Conseil et de personnes extérieures à celui-ci. Ces divers comités sont chargés d'étudier des dossiers particuliers et de transmettre leurs recommandations au Conseil qui, après approbation, les transmet à son tour à la ministre.

<u>Comités</u>	<u>Membres</u>	<u>Date de création</u>
Exécutif		
. Co-présidents	René Cormier Ilkay Silk	
. Vice-présidente	Bernadine M. Perley	
Arts littéraires	Christiane St-Pierre et Kent E. Thompson, Co-présidents	1 ^{er} fév. 1990
Arts de la scène	Margaret Ann Ireland, Présidente René Cormier Claudria Pelletier Kent E. Thompson	1 ^{er} fév. 1990
Films et vidéos	Barry Cameron, Président Gilles Bélanger Paul-Marcel Albert Bob Miller	1 ^{er} fév. 1990
Arts visuels et Art dans les édifices publics	Luc A. Charette, Président Hélène LaRoche Rick Burns Bernadine M. Perley John Hooper Peter Powning	1 ^{er} fév. 1990 modifié le 14 sept. 1991

<u>Comités</u>	<u>Membres</u>	<u>Date de création</u>
Métiers d'art	Dorice Pinet, Présidente Maurice Gamblin Dr. Peter Thomas Peter Powning Thérèse Léger Bernadine M. Perley Brigitte Clavette	1 ^{er} fév. 1990
Enregistrement sonore	Roland Bryar, Président Jean G. Martin Marc Chouinard Mark Carmody	1 ^{er} fév. 1990
Budget	Robert Haché, Président Christiane St-Pierre (les fonctions de ce comité sont maintenant assumées par l'Exécutif)	16 mars 1990 aboli le 14 sept. 1991
Législation et Statut de l'artiste	Ilkay Silk, Présidente Bernadine M. Perley Michael Shamata	16 mars 1990 modifié le 14 sept. 1991
Jury et Programmes	Christiane St-Pierre, Présidente Margaret Ann Ireland Roland Bryar René Cormier Dorice Pinet Luc A. Charette Bernadine M. Perley Kent E. Thompson Barry Cameron Claudria Pelletier Ilkay Silk Jean G. Martin Margaret B. Beattie	16 mars 1990
Fondation	René Cormier, Président André Lanteigne Jean G. Martin Barry Cameron Ilkay Silk Bernadine M. Perley	16 mars 1990

<u>Comités</u>	<u>Membres</u>	<u>Date de création</u>
Promotion des arts dans l'éducation	Claudria Pelletier et Douglas Crowley, Co-présidents Kent E. Thompson Margaret B. Beattie Ilkay Silk Luc A. Charette	1 ^{er} fév. 1990
Aide financière aux associations d'artistes professionnel-le-s	Robert Haché, Président Roland Bryar Christiane St-Pierre Kathy Hooper	1 ^{er} fév. 1990
Développement culturel communautaire	Margaret B. Beattie, Présidente Bernadine M. Perley Jean G. Martin Betty Tompkins (NBAC) Daniel Thériault (CPSC)	16 mars 1990
Mises en candidature	René Cormier, Président Ilkay Silk Margaret Ann Ireland	25 fév. 1991
Communications	Robert Haché, Président Bernadine M. Perley Jean G. Martin Ilkay Silk René Cormier Dorice Pinet	13 sept. 1991
Propositions constitutionnelles	Ilkay Silk et René Cormier, Co-présidents Bernadine M. Perley Jean G. Martin Roland Bryar Dorice Pinet Claudria Pelletier Barry Cameron	28 oct. 1991

2.6 Membres (1991-1992)

Secteurs	Noms	Durée des mandats	Fin des mandats
Arts littéraires anglophone	Kent E. Thompson, Fredericton	3 ans	Juin 1994
Arts littéraires francophone	Christiane St-Pierre, Caraquet	2 ans	Juin 1992
Arts visuels	Luc A. Charette, Moncton	3 ans	Juin 1994
Films et vidéos	Barry Cameron, Fredericton	3 ans	Juin 1994
Métiers d'art	Dorice Pinet, Petit-Rocher	2 ans	Juin 1993
Musique (autre que classique)	Roland Bryar, Moncton	2 ans	Juin 1992
Musique classique	Margaret Ann Ireland, Saint-Jean (démission: Juin 1992)	3 ans	Juin 1993
Théâtre et danse anglophone	Ilkay Silk, Fredericton	2 ans	Juin 1992
Théâtre et danse francophone	René Cormier, Moncton	3 ans	Juin 1993
Communauté autochtone	Bernadine M. Perley, Fredericton	3 ans	Juin 1994
Développement culturel communautaire anglophone	Margaret B. Beattie, Woodstock	3 ans	Juin 1993
Développement culturel communautaire francophone	Jean G. Martin, Fredericton	1 an	Juin 1992
Nomination ministérielle	Robert Haché, Caraquet (démission: Juin 1992)	3 ans	Juin 1993
Nomination ministérielle	Douglas Crowley, Hampton	1 an	Juin 1992
Nomination ministérielle	Claudria Pelletier, Edmundston	3 ans	Juin 1994
Représentant du ministre: (Membre d'office du Conseil sans droit de vote)	André Lanteigne, sous-ministre adjoint - Division de la Culture (ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation)		

2.7 Notes biographiques des membres (1991-1992)

Arts littéraires anglophone:

Kent E. Thompson, Fredericton

- Auteur (nouvelles, romans, poèmes, pièces de théâtre, essais et commentaires de presse).
- Professeur au département d'anglais de l'UNB.
- Membre du conseil d'administration du Maritime Writer's Workshop (1989 à 1991).
- Participation aux principaux comités, conseils et jurys.
- Représentant des provinces de l'Atlantique au National Council of the Writer's Union of Canada (1989 à 1990).
- Mise en scène de nombreuses pièces de théâtre pour l'UNB Drama Society et le Cellar Theatre.
- animateur d'ateliers en création littéraire et en rédaction de scénarios.
- Acteur: cinéma et théâtre.

Arts littéraires francophone:

Christiane St-Pierre, Caraquet

- Écrivain, auteur de plusieurs publications et pièces de théâtre.
- Animatrice d'émissions radiophoniques à Trois-Rivières.
- Professeur adjoint au Centre universitaire de Shippagan. Professeur à plein temps.

Arts visuels:

Luc A. Charette, Moncton

- Artiste visuel.
- Directeur - conservateur de la Galerie d'art de l'Université de Moncton (GAUM).
- Nombreuses expositions solo et collectives dans les provinces atlantiques et au Québec.
- Président de l'Association Acadienne des Artistes Professionnel-le-s du N.-B. (AAAPNB) depuis 1991.

Films et vidéos:

Barry Cameron, Fredericton

- Professeur au département d'anglais de l'UNB. Enseigne la théorie et le cinéma.
- Président et directeur de la programmation du Capital Film Society et du Fredericton Sunday Cinema (deux séries cinématographiques).
- Producteur délégué, co-créateur et co-animateur de Cine File (émission hebdomadaire sur le réseau du câble Fundy).

- Membre du conseil d'administration du New Brunswick Filmmakers Co-operative.
- Animateur d'une chronique-éclair radio portant sur le cinéma, la vidéo et la technologie vidéo dans le cadre de l'émission Mainstreet du réseau CBC.
- Acteur dans des films et des vidéos.
- Auteur (plus de 75 publications traitant principalement de la théorie cinématographique).
- Organisateur et animateur d'ateliers pour la New Brunswick Filmmakers Co-op.

Métiers d'art:

Dorice Pinet, Petit-Rocher

- Tisserande, artisane reconnue.
- Co-propriétaire d'un atelier de production de vêtements pour enfants "Sérigraphie Cha Cha Cha, Inc." depuis 1988.
- Coordonnatrice du Festival acadien des métiers d'art (1989).
- Directrice générale de l'Association des artisans francophones du N.-B. (AAFNB) (1986-1988).
- Initiatrice du Festival de films et vidéos de femmes, Femmes en focus Inc. (1986-1987).
- Responsable de la distribution de vidéos, Femmes en focus Inc., 1983-85.
- Participation à plusieurs productions vidéos et cinématographiques depuis 1983 (costume et régie).
- Animatrice d'atelier.
- Active au sein de groupes et d'organisations pour les femmes.

Musique (autre que classique):

Roland Bryar, Moncton

- Auteur, compositeur, interprète.
- Spectacles à travers le Nouveau-Brunswick et une vingtaine d'émissions de télévision et de radio.
- Administration et travail de bureau dans le domaine des arts.

Musique classique:

Margaret Ann Ireland, Saint-Jean

- Talentueuse pianiste de concert qui a effectué de nombreuses tournées aux États-Unis, dans l'ouest de l'Europe et en Union soviétique.
- Productrice et radiotéléaste indépendante pour des chaînes de radiodiffusion importantes du Canada, des États-Unis, d'Europe et du Moyen-Orient. Ses émissions traitaient d'arts et de sciences, de littérature, de voyages et d'actualités.
- Plusieurs enregistrements sur l'étiquette Capitol.

Théâtre et danse anglophone:

Ilkay Silk, Fredericton

- Réalisatrice, écrivain, professeur, actrice, conseillère en arts dramatiques.
- Coordinatrice des arts dramatiques et chargée de cours à Saint Thomas University.
- Écrivain pour Theatre New Brunswick, directrice de Theatre New Brunswick et co-fondatrice de la Compagnie des jeunes de Theatre New Brunswick.

Théâtre et danse francophone:

René Cormier, Moncton

- Metteur en scène, acteur, musicien, chorégraphe, directeur musical.
- animateur d'émissions de variétés à la télévision de Radio-Canada, Moncton.
- Metteur en scène et comédien au Théâtre Populaire d'Acadie.

Communauté autochtone:

Bernadine M. Perley, Fredericton

- Directrice générale, N. B. Indian Arts and Crafts Association (1988-1992).
- Vice-présidente (1988-1990) et directrice (1986-1987) du Conseil des femmes autochtones du Nouveau-Brunswick.
- Secrétaire-trésorière de Turtle Island Productions (1989-1991).
- Agente de liaison de l'organisme cadre Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick. (1987)

Développement culturel communautaire anglophone:

Margaret B. Beattie, Woodstock

- Présidente du New Brunswick Arts Council Inc. (NBAC) depuis avril 1990.
- A consacré beaucoup de temps et d'énergie, bénévolement, pour promouvoir les arts et la culture.
- Présidente du Conseil des arts de Woodstock, 1983-1990.
- A participé assidûment aux séries sur les arts d'interprétation.
- Membre du conseil d'administration de la bibliothèque L. P. Fisher depuis 1974.
- Administratrice du Carleton County Historical Society.
- Membre du comité du Carleton County Music Festival.
- Membre du conseil du Carleton County Summer Music Camp.
- Membre du Barker School of Performing Arts, Woodstock.

Développement culturel communautaire francophone:

Jean G. Martin, Fredericton

- Avocat.
- Président du Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC) depuis 1990.
- Vice-président, Fédération Culturelle Canadienne Française.
- Membre du bureau de direction du Centre Communautaire Sainte-Anne (1987-1991).
- A assumé la présidence de divers organismes communautaires et sociaux : Club Toastmasters de la Capitale (Fredericton, 1988), Foyer École Sainte-Anne (Fredericton, 1985), Club Kinsmen (Edmundston, 1980), Association Parcs et Loisirs d'Edmundston-Est (1976) et Conseil scolaire 51 pendant 3 ans.

Nominations ministérielles:

Douglas R. Crowley, Hampton

- Surveillant des écoles élémentaires du district scolaire 19 depuis 1979.
- Membre du conseil d'administration du New Brunswick Arts Council Inc. (NBAC) et membre de cet organisme depuis 1980.
- Membre fondateur du Hampton Concert Group.
- Directeur des arts de la scène et vice-président du conseil d'administration du Festival-sur-mer (1987 et 1988).

Robert Haché, Caraquet

- Directeur général de Radio Péninsule (CKRO) (1991).
- Expérience professionnelle dans la communication, la formation et la gestion de projets dans le secteur des pêches ainsi que dans le développement social et international.
- Coordonnateur du projet de mise sur pied de l'Association Acadienne des Artistes Professionnel-le-s du N.-B. (AAPNB).
- Études sur la Société nationale des acadiens et études pour la Société des Acadiens et Acadiennes du N.-B.
- Journaliste et réalisateur de films.

Claudia Pelletier, Edmundston

- Directrice artistique, chorégraphe et danseuse (danse folklorique, classique et jazz).
- Co-directrice, professeur et chorégraphe : École de danse "Le Soulier musical" d'Edmundston (depuis 1983).
- Professeure en arts visuels au Centre Universitaire Saint-Louis-Maillet depuis 1990.
- Technicienne en photographie depuis 1989.

3. ACTIVITÉS 1991-1992

3.1 Réunions du Conseil

Du 1^{er} avril 1991 au 31 mars 1992, le CANB a tenu un (1) atelier de planification et six (6) réunions.

Atelier de planification:

- les 10, 11 et 12 mai 1991, à l'Hôtel Lord Beaverbrook, Fredericton;

Réunions:

- le 11 mai 1991, de 10h30 à 12h30, et le 12 mai, de 15h00 à 16h00, à l'Hôtel Lord Beaverbrook, Fredericton;
- réunion annuelle: le 19 juin 1991, de 9h05 à 16h00, à l'Hôtel Howard Johnson, Fredericton;
- le 13 septembre 1991, de 10h15 à 17h00, et le 14 septembre, de 9h00 à 15h30, à l'Hôtel Fredericton Inn, Fredericton;
- le 28 octobre 1991, de 9h00 à 16h00, à l'Hôtel Howard Johnson, Fredericton;
- le 7 décembre 1991, de 9h15 à 16h00, au Centre de santé Victoria, Fredericton; et
- le 8 février 1992, de 9h30 à 16h30, à l'Hôtel Kingsclear, Fredericton.

3.2 Priorités 1991-1992

En mai 1991, le Conseil s'est réuni dans le cadre d'un atelier de planification de 3 jours qui devait lui permettre de déterminer ses priorités pour l'année 1991-1992.

4 priorités ont été établies:

- Communication
- Participation au processus de révision des programmes pour les organisations de la Direction des arts
- Financement des arts - Mise sur pied d'une Fondation
- Promotion des arts dans l'éducation

De plus, la volonté de poursuivre les démarches déjà amorcées dans le cadre de différents dossiers dont ceux du Développement culturel communautaire et de l'Art dans les édifices publics, a été réitérée.

3.2.1 Communication

Au cours de l'année, un plan d'action communicationnel a été développé afin d'améliorer les communications entre le CANB, la communauté artistique, les travailleurs culturels, le secteur privé, le gouvernement et le public en général.

3.2.1.1 Réunions en région

Afin de s'assurer de maintenir des liens réguliers avec la communauté artistique de la province, le Conseil a décidé de tenir des réunions en région deux ou trois fois par année en conjonction avec des événements artistiques et culturels.

Ainsi, le CANB a rencontré des artistes et artisan-e-s autochtones membres de la N.B. Indian Arts & Crafts Association à l'Hôtel Kingsclear le 8 février dernier.

3.2.1.2 Logo

Afin de souligner son caractère autonome et de promouvoir sa propre image auprès de la communauté artistique et du public, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick s'est doté d'un logo.

Le gouvernement a autorisé le CANB à utiliser ce logo en association avec celui de la province.

3.2.1.3 Distribution du Rapport annuel 1990-1991

Environ 700 copies du Rapport annuel 1990-1991 du CANB ont été distribuées auprès de la communauté artistique et du secteur du développement culturel communautaire, des membres du public qui en ont fait la demande et des intervenant-e-s concerné-e-s du milieu gouvernemental.

3.2.1.4 Communiqués de presse

Au cours de l'année, plusieurs communiqués de presse ont été émis afin d'informer le public des prises de position et des activités

importantes du Conseil. Le Conseil se propose de poursuivre une diffusion régulière d'information concernant ses activités.

À cet effet, le Conseil désire remercier Suzanne Landry, agente d'information au ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, pour son excellente collaboration et l'efficacité de ses communiqués.

3.2.1.5 Processus de consultation/communication entre le CANB et la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation

Un élément important du mandat du CANB consiste à conseiller le gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de politique à l'égard des arts.

Afin de mener cette tâche adéquatement, un processus de consultation a été approuvé en avril 1991.

Ainsi, à chaque année, le ministre responsable rencontre le Conseil dans son ensemble lors de sa réunion annuelle puis, l'Exécutif du Conseil en une autre occasion au cours de l'année.

Fidèle à cet engagement, l'Honorable Roland Beaulieu, alors ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, a rencontré le Conseil le 19 juin 1991. L'Honorable Marcelle Mersereau, ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, a rencontré l'Exécutif du Conseil en octobre 1991.

3.2.2 Révision des programmes pour organisations de la Direction des arts

Le CANB a entrepris une consultation afin de recueillir les commentaires, suggestions et recommandations de diverses organisations des secteurs des arts et du développement culturel communautaire concernant les programmes pour organisations de la Direction des arts.

L'information recueillie sera transmise au gouvernement dès qu'il aura enclenché le processus de révision de ces programmes.

Dû à la réorganisation de l'appareil gouvernemental, ce processus n'a pu démarrer comme prévu en 1991-1992. Toutefois, vue la situation précaire de plusieurs organisations artistiques et culturelles, il est urgent qu'une telle révision de programmes soit effectuée.

3.2.3 Financement des arts

Le Conseil croit qu'il est essentiel et urgent que le budget global de la province consacré aux arts soit augmenté considérablement. En ce moment, le Nouveau-Brunswick est la province canadienne accordant le plus faible montant per capita pour le financement des arts. Il s'agit, il va sans dire, d'un bien triste record. Il est à espérer qu'il s'agit d'un défi que le gouvernement du Nouveau-Brunswick saura relever.

3.2.3.1 Fondation des arts du Nouveau-Brunswick

Désireux de contribuer à l'apport de nouvelles sources de financement pour les arts au Nouveau-Brunswick. Le Conseil est fier d'annoncer que la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick Inc. / New Brunswick Foundation for the Arts Inc. est maintenant réalité.

Les objectifs de cette fondation ont été approuvés par le Conseil. Ses lettres patentes ont été obtenues en mars 1992.

Les membres du Comité pour la Fondation du CANB constitueront le Conseil d'administration provisoire de la Fondation.

On se rappellera que la possibilité d'établir une "Fondation des arts du Nouveau-Brunswick" pour solliciter les contributions des corporations et des particuliers en faveur des arts constitue un des éléments de la politique sur les arts annoncée par le gouvernement en mai 1989. Selon l'envergure et le genre de projet, le gouvernement s'est engagé à contribuer un montant égal à celui qu'une telle fondation pourrait recueillir auprès du secteur privé.

3.2.4 Promotion des arts dans l'éducation

Vue l'importance des arts dans l'éducation aux niveaux du développement intégral de la personne et du développement des arts en général dans notre société, le Comité pour la promotion des arts dans l'éducation effectue une consultation auprès des divers intervenant-e-s des milieux concernés afin d'en arriver à présenter des recommandations au gouvernement. À ce jour, des représentant-e-s du ministère de l'Éducation, des associations d'enseignant-e-s et du milieu universitaire de la formation des maîtres ont été consulté-e-s.

3.2.5 Développement culturel communautaire

Convaincu de l'importance primordiale de ce dossier pour le développement d'une participation communautaire dans les arts et désireux de contribuer à l'avancement de toute cette question, le Comité sur le développement culturel communautaire a été formé en mars 1990 au sein du CANB.

Les résultats des travaux de ce comité ont été compilés sous la forme d'une Proposition sur le développement culturel communautaire qui a été adoptée par le CANB et transmis à l'Honorable Marcelle Mersereau en octobre 1991.

Jusqu'à tout récemment, le secteur du développement culturel communautaire revendiquait l'établissement d'une commission sur le développement culturel communautaire.

Cette proposition constitue un compromis auquel les représentants des 3 principales organisations du secteur du développement culturel communautaire adhèrent puisqu'ils étaient partenaires dans son élaboration.

Pour la première fois dans l'histoire de notre province, les communautés acadienne, anglophone et autochtone ont pu s'asseoir autour d'une même table afin de se concerter et de définir ensemble leurs besoins en matière de développement culturel communautaire.

À notre avis, il s'agit d'une proposition sérieuse qui, nous n'en avons aucun doute, sera étudiée sérieusement par le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

On se rappellera que, suite au dépôt du Rapport final du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts, le premier ministre Frank McKenna annonçait, le 10 mai 1989, cinq grandes initiatives pour amorcer la mise en oeuvre de la première politique globale du Nouveau-Brunswick dans le domaine des arts.

La troisième grande initiative annoncée avait trait au développement culturel communautaire. Dans son Rapport final, le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a recommandé la formation d'une Commission provinciale de développement communautaire sous la Direction du développement culturel (à présent: Direction des arts).

Dans l'annonce de sa politique sur les arts, le gouvernement a répondu que, par l'entremise du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, le gouvernement étudierait le concept de développement culturel communautaire, de concert avec des représentant-e-s des municipalités et d'autres organismes communautaires, tels que le Conseil de promotion et de diffusion de la culture (à présent: Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC)) et le New Brunswick Arts Council (NBAC). Grâce à cette collaboration, le Premier ministre disait espérer établir de nouvelles orientations pour le développement culturel communautaire.

Le CANB attend donc avec intérêt la réponse du gouvernement face à cette proposition.

Le CANB désire remercier:

- Daniel Thériault du Conseil Provincial des Sociétés Culturelles (CPSC);
- Betty Tompkins du New Brunswick Arts Council Inc. (NBAC); et
- Paula Nicholas du Native Arts Council (jusqu'en juin 1991) ainsi que Bernadine M. Perley du New Brunswick Indian Arts & Crafts Association (NBIACA) (à partir de juin 1991)

pour leur collaboration, leur dévouement et leur généreuse contribution dans ce dossier.

3.2.6 Art dans les édifices publics (Pourcentage pour les arts)

C'est avec une grande déception que le Conseil constate qu'aucun développement n'est survenu dans ce dossier au cours de l'année 1991-1992.

Dans son discours du 10 mai 1989, le premier ministre Frank McKenna avait annoncé que le ministère de l'Approvisionnement et des Services, de concert avec des représentant-e-s de la communauté artistique et l'Association provinciale des architectes, élaborerait une politique et une formule budgétaire relatives à l'art dans les édifices publics.

Le CANB a transmis au gouvernement en 1990 une proposition de législation et de programme recommandant, entre autres, l'affectation de 1% du budget de construction ou de rénovation d'établissement provincial à l'acquisition d'oeuvres d'art.

Aujourd'hui, près de trois ans après cette annonce du 10 mai 1989 et près de un an et demi après le dépôt de la proposition du Conseil, le CANB attend toujours une réponse et la communauté artistique espère toujours que cette promesse se réalisera. Le CANB continue de déplorer le manque de consultation dans ce dossier.

3.2.7 Nouvelles réalisations dans le secteur des films et des vidéos

L'année a été particulièrement importante pour le développement du secteur des films et des vidéos au Nouveau-Brunswick en raison de trois nouvelles initiatives de soutien.

- a) La New Brunswick Filmmakers' Co-op, avec l'aide du représentant du secteur des films et des vidéos du CANB, Barry Cameron, a présenté une demande en vertu de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement du secteur culturel afin d'effectuer une recherche sur le développement du film dans la province. L'objectif principal du projet sera de recueillir de l'information sur l'industrie canadienne et internationale du film, de la vidéo et de la télévision. Cette information servira à élaborer des stratégies de mise en marché destinées à développer une solide industrie du film, de la vidéo et de la télévision basée sur la technologie dans la province. Le projet sera axé sur la recherche et l'organisation, sous différents formats (CD-Rom et imprimé, par exemple), de l'information provenant d'un certain nombre de secteurs clés que les organismes de film du Nouveau-Brunswick, les gouvernements et les réalisateurs indépendants pourront utiliser afin

de produire et mettre en marché des films locaux et afin de promouvoir la province comme un endroit idéal pour réaliser des films, des vidéos et des émissions de télévision et pour établir des entreprises basées sur la technologie.

- b) Avec l'aide du représentant du secteur des films et des vidéos du CANB et grâce à une aide financière du ministère provincial du Développement économique et du Tourisme, une association composée de réalisateurs de films et de vidéos francophones et anglophones de la province a été créée - l'Association des réalisateurs du Nouveau-Brunswick. Représentant l'industrie du film et de la vidéo de la province, cet organisme permettra à ses membres de s'adresser au gouvernement et autres associations de films et de vidéos au Canada et aux États-Unis.

- c) Avec l'aide du représentant du secteur des films et des vidéos du CANB, du ministère fédéral des Communications, l'Association multimédia de l'Atlantique, nouvellement créée, a établi son siège social à Fredericton. Cette association regroupe des réalisateurs de films et de vidéos et des promoteurs de logiciels intéressés à effectuer de la recherche sur les produits multimédias et à les mettre en marché. L'Association travaille ardemment à la planification d'un centre de recherche à l'Université du Nouveau-Brunswick. Ce centre sera géré conjointement par l'Association et l'Université. La plupart des logiciels éducatifs et des industries de vidéos, sinon tous, seront axés sur le travail multimédia dans les années 90. C'est grâce au travail multimédia que les techniques de films et de vidéos inexplorées sont développées. Nous avons de la chance que ce centre de recherche soit créé.

3.3 Réaction du CANB à des dossiers d'envergure provinciale et nationale

- Réponse au document de réflexion no. 1 de la Commission pour l'excellence en éducation (février 1992): Le CANB a présenté une réponse au document de réflexion no. 1 préparé par la Commission sur l'excellence en éducation. Dans son document intitulé La création est le fruit de l'imagination, le Conseil décrit ses préoccupations

concernant la promotion des arts en éducation; la formation des enseignants dans le domaine des arts; l'importance économique des arts en tant qu'industrie, et les arts comme un élément permettant de faire face aux changements rapides dans le domaine des sciences et de la technologie.

Le Conseil a souligné la nécessité d'établir une politique de promotion des arts en éducation afin que les activités créatrices dans le domaine artistique soient accessibles à tous les élèves.

- **Déclaration conjointe avec cinq (5) conseil des arts provinciaux (janvier 1992):** Le CANB a émis une déclaration conjointe avec cinq conseils des arts provinciaux afin de rappeler au gouvernement fédéral qu'une forte présence nationale dans la culture et les arts est indispensable. Cette intervention se situe dans le cadre du processus de consultation constitutionnelle.

- **Réponse au questionnaire du Comité permanent des communications et de la culture (novembre 1991):** Le CANB a préparé une réponse au questionnaire du Comité permanent des communications et de la culture concernant "L'influence des communications et la culture sur l'unité canadienne".

Dans sa réponse, le Conseil a souligné l'importance que le gouvernement fédéral maintienne et élargisse les programmes du Conseil des Arts du Canada, du ministère des Communications et de la Direction générale des relations culturelles du ministère des Affaires extérieures.

3.4 Rencontres et groupes de personnes reçues

- **Promotion des arts dans l'éducation - Secteur de la formation des maîtres (26 mars 1992):** Les chefs des facultés d'éducation des 4 universités de la province ont participé à une réunion du Comité pour la promotion des arts dans l'éducation. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la consultation provinciale menée par ce comité. Étaient présent-e-s: Professeur Heather Richmond (St.Thomas University), Dr. Brian McMillan (Mount Allison University), Dr. G. Clarke (UNB), M. Omer Robichaud (Centre universitaire de Moncton) et les membres du Conseil suivants: Douglas Crowley, Claudria Pelletier, Kent E. Thompson, Ilkay Silk et Margaret B. Beattie.

- **Réunion en région - Rencontre avec la communauté artistique (8 février 1992):** Rencontre informelle avec des membres du N.B. Indian Arts & Crafts Association à l'Hôtel Kingsclear de Fredericton: cinq (5) membres de l'association ont accepté l'invitation qui leur avait été lancée.
- **Comité permanent des communications et de la culture (31 janvier 1991):** Rencontre avec Bud Bird, président du Comité permanent des communications et de la culture et député fédéral pour la circonscription Fredericton-York-Sunbury.
- **Les arts et les municipalités (7 décembre 1991):** Bernard Cormier, agent aux affaires culturelles et sociales pour la ville de Saint-Jean a effectué une présentation sur la clinique tenue à Saint-Jean en novembre 1991 par l'association "Les Arts et la Ville". La question du développement de politique municipale dans le domaine des arts a également été discutée. De plus, il a brossé un tableau de la situation des arts dans la région de Saint-Jean.
- **Promotion des arts dans l'éducation - Échange d'information avec des représentant-e-s du ministère de l'Éducation (5 décembre 1991):** Gervais Warren et Gloria Richard, tous deux conseillers pour les arts au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, ont participé à une réunion du Comité pour la promotion des arts dans l'éducation.
- **Rencontre avec le ministre (30 octobre 1991):** Rencontre entre l'Exécutif du Conseil (I. Silk, B. Perley et R. Cormier) et la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, l'Honorable Marcelle Mersereau. Étaient également présent-e-s: monsieur Georgio Gaudet, sous-ministre, monsieur André Lanteigne, sous-ministre adjoint (Division de la Culture), et Sylvie Nadeau, secrétaire administrative pour le CANB. Les préoccupations soulevées incluent la question du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts et la Proposition sur le développement culturel communautaire.
- **Statut de l'artiste - Séance d'information (14 septembre 1991):** Susan Graham, artiste visuel de Fredericton, et Claude Thériault, professeur à l'Université de Moncton et représentant pour CARFAC - NB, ont effectué une présentation sur le statut de l'artiste.
- **Entente de coopération fédérale - provinciale sur le développement du secteur culturel - Séance d'information (13 septembre 1991):** André Lanteigne, sous-ministre adjoint (Division de la Culture), accompagné de

Charles Michel LeBlanc (coordonnateur de l'Entente), a effectué une présentation de l'Entente de coopération fédérale-provinciale sur le développement du secteur culturel.

- **Rencontre avec le ministre - Réunion annuelle du CANB (19 juin 1991):** Rencontre avec l'Honorable Roland Beaulieu, ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, dans le cadre de la première réunion annuelle du Conseil.

3.5 Participation à des conférences et autres événements

- **Clinique "Les Arts et la Ville" (2 et 3 novembre 1991):** Margaret Ann Ireland a participé à la clinique "Les Arts et la Ville" qui a eu lieu à Saint-Jean.
- **Atelier sur l'art dans l'éducation (31 octobre 1991):** Margaret B. Beattie a participé à un atelier sur l'art dans l'éducation à Toronto.
- **Rencontre nationale des organismes provinciaux d'aide aux arts (9, 10 et 11 octobre 1991):** Participation des coprésidents, Ilkay Silk et René Cormier, à la rencontre nationale des organismes provinciaux d'aide aux arts à Ottawa.
- **Atelier "Arts sponsorship" (3 octobre 1991):** Margaret B. Beattie a participé à l'atelier "Arts Sponsorship" organisé par Du Maurier Arts Ltd. à Saint-Jean.
- **Conférence annuelle de la Conférence Canadienne des Arts (23, 24 et 25 mai 1991):** Ilkay Silk a participé à la Conférence annuelle, "Educating Van Gogh", de la Conférence Canadienne des Arts, qui a eu lieu à Saskatoon.
- **Festival du cinéma francophone international en Acadie (14 octobre 1991):** Participation de René Cormier à titre de panéliste au forum "Vers une politique du cinéma au N.-B." organisé dans le cadre du Festival du cinéma francophone international en Acadie (Moncton).
- **Réunion sur l'avenir du secteur des métiers d'art (1^{er} novembre 1991):** Dorice Pinet a participé à une réunion sur l'avenir du secteur des métiers d'art dans le contexte de la restructuration gouvernementale. Cette réunion organisée par le N.B. Crafts Council a eu lieu à Fredericton.

3.6 Réorganisation de l'appareil gouvernemental - Réaction du Conseil

En octobre 1991, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a réagi vivement à l'annonce du démantèlement du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine qui avait laissé pendant quelques jours le secteur des arts et le Conseil des arts orphelins dans l'univers des responsabilités gouvernementales.

Dans une lettre adressée à l'Honorable Frank McKenna, le Conseil demandait au premier ministre de maintenir son engagement du 10 mai 1989 et d'assurer un meilleur soutien global de la part du gouvernement au secteur des arts en procédant à la création d'un nouveau ministère pour les Arts et la Culture.

Avec la création du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, le CANB reconnaît qu'une plus grande visibilité a été accordée au secteur de la Culture. Toutefois, le besoin d'établir un ministère consacré aux arts et à la culture demeure entier.

Le CANB déplore l'absence totale de consultation lors de cette restructuration du secteur des arts et de la culture.

3.7 Rapport annuel 1989-1990 du Comité des ministres sur les arts

En avril 1991, en sa qualité de Président du Comité des ministres sur les arts, le ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, l'Honorable Roland Beaulieu, a transmis au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick une copie du Rapport annuel 1989-1990 de ce comité en l'invitant à lui faire part de ses commentaires et recommandations concernant les objectifs et priorités à établir pour l'année 1991-1992.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction cette opportunité de consultation et a pris connaissance avec intérêt des initiatives et des progrès réalisés par les différents ministères au cours de l'année 1989-1990.

Toutefois, puisque le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, le Comité des ministres sur les arts et le Comité interministériel sur les arts ont des intérêts et des objectifs communs au niveau du développement des arts, le Conseil croit que des liens de communication et de collaboration plus étroits devraient être développés entre ces groupes.

Ainsi, le CANB recommande:

- que l'Exécutif du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick rencontre, au moins une fois par année, le Comité des ministres sur les arts et le Comité interministériel sur les arts afin de présenter:
 - . le Rapport annuel du CANB; ainsi que
 - . les commentaires du Conseil concernant le Rapport annuel du Comité.

- qu'au sein du Comité interministériel sur les arts, un siège soit officiellement accordé à un représentant du CANB ou qu'un membre du Conseil puisse agir à titre de délégué pour participer aux réunions du Comité interministériel sur les arts.

3.8 Mises en candidature et nominations

En juin de chaque année, le mandat de quelques membres du CANB vient à échéance.

3.8.1 Mises en candidature et nominations 1991

Une consultation a été menée au cours du mois d'avril 1991 auprès des organisations artistiques et du secteur du développement culturel communautaire afin de recueillir des propositions de mises en candidature.

En juin 1991, 7 membres ont quitté le Conseil et 8 nouveaux membres ont été nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Membres sortants (juin 1991)	Secteurs	Nouveaux membres nommés en juin 1991
Dale Estey, Fredericton	Arts littéraires anglophone	Kent E. Thompson, Fredericton
Rodolphe Caron, Saint-Basile	Films et vidéos	Barry Cameron, Fredericton
Kathy Hooper, Hampton	Arts visuels	Luc A. Charette, Moncton
Peter Powning, Sussex	Métiers d'art	Dorice Pinet, Petit-Rocher
Paula Nicholas, Perth	Communauté autochtone	Bernadine M. Perley, Fredericton
Poste vacant	Développement culturel communautaire francophone	Jean G. Martin Fredericton
Linda Jones, Dalhousie	Nomination ministérielle	Claudria Pelletier, Edmundston
Susan Butler, Newcastle	Nomination ministérielle	Douglas Crowley, Hampton

3.8.2 Mises en candidature et nominations 1992

En juin 1992, 4 membres quitteront le Conseil. Il s'agit de Roland Bryar, Christiane St-Pierre, Margaret Ann Ireland et Robert Haché.

Trois membres dont le mandat s'achevait en juin ont manifesté le désir de demeurer au Conseil pour un deuxième mandat de 3 ans. Il s'agit de Douglas Crowley, Jean G. Martin et Ilkay Silk.

Une consultation a été menée au cours du mois de mars 1992 auprès des organisations artistiques et du secteur du développement culturel communautaire afin de recueillir des mises en candidature pour les postes suivants:

- représentant-e anglophone: musique (autre que classique)
- représentant-e francophone: musique classique

- représentant-e francophone: arts littéraires francophone
- nomination ministérielle

Les 4 nouvelles nominations seront annoncées en juin lors de la réunion annuelle du CANB.

3.9 Sélection d'un nouveau directeur pour la Direction des arts - Participation du Conseil

En mars 1992, un membre du CANB, Luc A. Charette, a été invité à siéger au Comité de sélection qui a rencontré les différent-e-s candidat-e-s pour le poste de Directeur de la Direction des arts.

4. FONDS EN FIDUCIE POUR L'AVANCEMENT DES ARTS

4.1 Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts

La Loi sur le Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts a été sanctionnée le 27 avril 1990.

Depuis sa mise sur pied, ce fonds est financé par l'entremise d'une loterie annuellement désignée par le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick.

Les actifs du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts doivent être utilisés pour l'octroi de subventions à des particuliers et à des organismes voués aux arts afin de promouvoir la création artistique et l'excellence dans le domaine des arts.

4.2 Problème de financement

Lors de la création du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts, le gouvernement avait estimé que ce fonds pourrait bénéficier de revenus de l'ordre de 500 000 \$ par année. De plus, il avait été annoncé que les programmes de subvention financés à même ce fonds seraient évalués par jury et viseraient à promouvoir la création et l'excellence.

Vu l'imprévisibilité du marché des loteries, ce montant annuel, pourtant nécessaire au financement de ces programmes, n'a jamais été versé au fonds en fiducie jusqu'à maintenant.

Le CANB a recommandé à la ministre qu'une solution durable soit identifiée et implantée afin que le fonds en fiducie reçoive le financement promis.

4.3 Répartition annuelle des fonds

À chaque année, le Conseil présente au gouvernement une proposition de répartition du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts pour l'année suivante.

La répartition proposée pour l'année 1991-1992 et 1992-1993 a été approuvée par la ministre telle que présentée par le Conseil.

Des montants globaux ont été alloués par concours et par programme. Il est à noter qu'aucune répartition n'a été effectuée par discipline afin de s'assurer que les subventions et bourses soient accordées essentiellement en fonction du mérite et de l'excellence.

4.3.1 Répartition 1991-1992

Répartition du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts -
Programmes évalués par jury de la Direction des arts.

1991-1992

ÉLÉMENTS DE PRODUCTION ET CRÉATION	182 000 \$
. Création, Commande, Conservation, Recherche, Projet multidisciplinaire, Réalisation et Achat de droits.	
. 15 janvier	91 000 \$
. 15 juillet	91 000 \$
PROJETS SPÉCIAUX	157 000 \$
. Bourses des arts	
. 15 mai	32 000 \$
. Prix d'Excellence	
. 15 septembre	30 000 \$
. Artiste résident	
. 15 mars	70 000 \$
. Voyage	
. 15 mars	12 500 \$
. 15 septembre	12 500 \$
RÉSERVE	25 000 \$
TOTAL	364 000 \$

4.3.2 Répartition 1992-1993

**Répartition du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts -
Programmes évalués par jury de la Direction des arts.**

1992-1993

ÉLÉMENTS DE PRODUCTION ET CRÉATION	182 000 \$
. Création, Commande, Conservation, Recherche, Projet multidisciplinaire, Réalisation et Achat de droits.	
. 15 juillet	91 000 \$
. 15 janvier	91 000 \$
PROJETS SPÉCIAUX	157 000 \$
. Bourses des arts	
. 15 mai	32 000 \$
. Prix d'Excellence	
. 15 septembre	35 000 \$
. Artiste résident	
. 15 mars	70 000 \$
. Voyage	
. 15 mars	12 500 \$
. 15 septembre	12 500 \$
RÉSERVE	20 000 \$
TOTAL	364 000 \$

5. *SYSTÈME DE JURY ET RECOMMANDATIONS DES JURYS*

5.1 Système de jury du CANB

À chaque année, des jurys sont formés afin d'évaluer les demandes présentées dans le cadre des programmes évalués par jury offerts par la Direction des arts du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

Tous les programmes dont le financement provient du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts sont évalués par jury. Toutefois, certains programmes qui ne sont pas financés par l'entremise de ce fonds peuvent également être évalués par jury. (Ex: programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art).

Dans le système de jury mis en place, le CANB a confié à la Direction des arts, pour des raisons de nature administrative, le choix des artistes qui sont appelé-e-s à siéger au sein des jurys. Ce choix doit toutefois être effectué à partir de la liste de juré-e-s approuvé-e-s par le CANB. Le financement du fonctionnement du système de jury provient du budget du CANB.

À la suite de chaque réunion de jury, un rapport compilant les suggestions et commentaires des juré-e-s concernant les programmes évalués et le fonctionnement du système de jury est remis au CANB et à la Direction des arts. L'information ainsi recueillie est précieuse lors de tout processus de révision de ces programmes et du système de jury.

Les modalités de fonctionnement du système de jury sont évaluées régulièrement et modifiées au besoin.

Les recommandations des jurys concernant les personnes qui devraient recevoir les prix, bourses ou subventions ainsi que les montants sont transmises directement à la ministre pour approbation finale.

5.1.1 Jurys multidisciplinaires

Des jurys multidisciplinaires sont constitués dans le but d'évaluer les demandes présentées dans le cadre des programmes évalués par jury de la Direction des arts dont le financement provient du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts (loterie).

Composés d'un maximum de neuf (9) membres, ces jurys doivent représenter, de façon équitable, les sept (7) disciplines artistiques (arts visuels, métiers d'art, arts littéraires (anglophone et francophone), théâtre, musique, danse et arts cinématographiques (films et

vidéos)), ainsi que les sexes, les langues et les régions. En règle générale, chaque jury doit comporter au moins un membre résidant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

5.1.2 Jury de la Banque d'oeuvres d'art

En 1991, la Banque d'oeuvres d'art du Nouveau-Brunswick est devenue une collection sélectionnée par un jury.

Quoique le principe de multidisciplinarité demeure un élément fondamental de son système de jury, le CANB se réserve la possibilité de développer des modèles de jurys adaptés aux besoins particuliers de certains programmes.

Le jury de la Banque d'oeuvres d'art se compose de professionnel-le-s des arts visuels.

Après une évaluation préliminaire des soumissions reçues, reposant sur le visionnement de diapositives et de photographies, les artistes choisi-e-s sont invité-e-s à présenter une sélection de leurs oeuvres dans le cadre d'une importante exposition d'oeuvres d'art au cours de laquelle la sélection finale des oeuvres est effectuée.

Pour des raisons d'économie, l'exposition a lieu à tous les deux ans. En choisissant une date d'exposition coïncidant avec la fin d'une année financière, le jury peut se prononcer moyennant un budget combiné de deux ans.

Le programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art est financé à partir du budget de la Direction des arts du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation.

Les coûts inhérents au processus d'évaluation par jury sont financés par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick à même son budget de fonctionnement.

Le système de jury proposé dans le cadre du programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art du Nouveau-Brunswick a été approuvé en mars 1991.

5.1.3 Listes de juré-e-s du CANB

Le CANB a approuvé l'implantation d'un système de mise à jour continue de ses listes de juré-e-s potentiel-le-s ainsi que de juré-e-s approuvé-e-s.

Ainsi, les groupes, organisations et institutions de la communauté artistique et du secteur du développement culturel communautaire sont invités à soumettre en tout temps les noms des artistes et artisan-e-s professionnel-le-s oeuvrant dans leur secteur d'activités respectif qui, à leur avis, pourraient apporter leur contribution au sein de jurys.

5.2 Programmes évalués par jury de la Direction des arts - Résultats des concours 1991-1992

<u>Concours</u>	<u>Programmes</u>
15 mars	Programmes d'Artiste résident et de Subvention de voyage (concours et festival);
15 juillet et 15 janvier	Éléments de Production et Création: programmes de subvention à la création, commande, conservation, recherche, achat de droits, réalisation et projet multidisciplinaire;
15 mai	Programme de Bourses des arts;
6 septembre	Programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art; et
15 septembre	Programme des Prix d'Excellence et de Subvention de voyage (concours et festival).

5.2.1 Concours du 15 mars 1991

Le jury du concours du 15 mars 1991 s'est réuni le 30 avril 1991 afin d'évaluer les demandes de subvention reçues dans le cadre des programmes d'Artiste résident et de Subvention de voyage offerts par la Direction des arts.

Le jury se composait de huit (8) artistes professionnel-le-s:

- Anne Albert (arts littéraires - francophone) de Tracadie;
- Bruno Bobak (arts visuels) de Fredericton;
- Dr. Caroline Caine (danse) de Fredericton;
- Dr. James Code (musique) de Sackville;
- David Etheridge (arts littéraires - anglophone et membre du jury résidant à l'extérieur de la province) de Wolfville, Nouvelle-Écosse;
- Roger LeBlanc (films et vidéos) de Moncton;
- Danielle Ouellet (métiers d'art) de Shédiac; et
- Andrei Zaharia (théâtre) de Caraquet.

Parmi les onze (11) demandes de subvention qui ont été soumises au jury, neuf (9) lauréat-e-s se sont partagé-e-s 79 317 \$:

Programme d'Artiste résident

DansEncorps (danse) de Moncton	11 478.00 \$
Université de Moncton (musique) de Moncton	30 000.00 \$
Université du Nouveau-Brunswick (arts littéraires) de Fredericton	10 000.00 \$
Université du Nouveau-Brunswick (musique) de Fredericton	16 739.00 \$
Sous-Total:	<hr/> 68 217.00 \$

Programme de subvention de voyage

Rebecca Burke (arts visuels) de Sackville	592.20 \$
Ensemble vocal les Boréades (musique) de Moncton (projet annulé par l'organisation après l'obtention de la subvention: subvention annulée)	(1 400.00 \$)
Ensemble vocal Sainte-Anne (L') (musique) de Fredericton	2 668.00 \$
Fredericton Society of St.Andrews Pipe Band (The) (musique) de Fredericton	2 839.80 \$
P'tits violons de Saint-Basile Inc. (Les) (musique) de Saint-Basile	5 000.00 \$
Sous-Total:	<hr/> 11 100.00 \$
TOTAL:	79 317.00 \$

5.2.2 Concours du 15 mai 1991

Le jury du concours du 15 mai 1991 s'est réuni les 24 et 25 juin 1991 afin d'évaluer les demandes présentées dans le cadre du programme de Bourses des arts offert par la Direction des arts.

Le jury se composait de neuf (9) artistes professionnel-le-s:

- Dr. Caroline Caine (danse) de Fredericton;
- Dr. Melvin Gallant (arts littéraires - francophone) de Moncton;
- Dr. Robert Gibbs (arts littéraires - anglophone) de Fredericton;
- Paulette Goguen-Maalouf (musique et membre du jury résidant à l'extérieur de la province) de Saint-Léonard, Québec;
- John Hooper (métiers d'art) de Hampton;
- Charles MacLellan (films et vidéos) de Saint-Jean;
- Jacques Martin (arts visuels) d'Edmundston;
- Arlene Nimmons Pach (musique) de Fredericton; et
- Michael Shamata (théâtre) de Fredericton.

Parmi les 99 demandes de bourses qui ont été soumises au jury, 25 lauréat-e-s se sont partagé-e-s 35 000 \$:

Eric Bourque (musique) de Fredericton	2 000 \$
Gracia Couturier (films et vidéos) de Moncton	500 \$
Brent Craig (films et vidéos) de Fredericton	1 000 \$
Heather Devine (arts visuels) de Moncton	1 000 \$
Sally Dibblee (musique) de Woodstock	1 500 \$
Katherine Dubé (danse) de Moncton	2 000 \$
Marilyn Farrell (métiers d'art) de Fredericton	1 500 \$
Troy Haines (métiers d'art) de Fredericton	2 500 \$
Maureen Kirkpatrick (théâtre) de Riverview	1 000 \$

Roger Lord (musique) de Dieppe	2 500 \$
Alasdair MacLean (musique) de Sackville	2 500 \$
Chad MacQuarrie (musique) de Fredericton	1 000 \$
Stillman Matheson (musique) de Fredericton	1 000 \$
Scott Mealey (théâtre) de Riverview	500 \$
Nhat-Viet Phi (musique) de Moncton	1 500 \$
Heather Browne Prince (création littéraire) de Fredericton	2 500 \$
Xavier Robichaud (musique) de Moncton	500 \$
Robert Stewart (musique) de Saint-Jean	2 000 \$
Claire Sykes (films et vidéos) de Perth-Andover	1 000 \$
Cindy Townsend (musique) de Saint-Jean	1 000 \$
Tam-Ca Vo-Van (musique) de Moncton (projet d'étude annulé après l'obtention de la bourse: bourse annulée)	(500 \$)
Sandi Wheaton (films et vidéos) de Moncton	2 000 \$
Jane Williams (arts visuels) de Sackville	500 \$
Jasper Wood (musique) de Moncton	2 500 \$
Amber Young (arts visuels) de Hampton	1 000 \$
	<hr/>
	TOTAL: 35 000 \$

5.2.3 Concours du 15 juillet 1991

Le jury du concours du 15 juillet 1991 s'est réuni les 29 et 30 août 1991 afin d'évaluer les demandes de subvention reçues dans le cadre des éléments de Production et Création des programmes évalués par jury de la Direction des arts.

Le jury se composait de neuf (9) artistes professionnel-le-s:

- Dr. Richard Boulanger (musique) de Moncton;
- Karen Burk (métiers d'art) de Fredericton;
- Dr. Fred Cogswell, OC, (arts littéraires - anglophone) de Fredericton;
- Dennis Gill (arts visuels, et membre du jury résidant à l'extérieur de la province) de Halifax, Nouvelle-Écosse;
- Gérald LeBlanc (arts littéraires - francophone) de Moncton;
- Charles MacLellan (films et vidéos) de Saint-Jean;
- Nancy Morin (arts visuels) de Moncton;
- Diane Potvin (danse) de Fredericton; et
- Andrei Zaharia (théâtre) de Caraquet.

Parmi les 66 demandes de subvention qui ont été soumises au jury, dix-neuf (19) lauréat-e-s se sont partagé-e-s 91 000 \$:

Shirley Bear (arts visuels) de Perth Subvention à la conservation	6 000 \$
Renée Blanchar (films et vidéos) de Caraquet Subvention à la création	6 000 \$
Rick Burns (arts visuels) de Fredericton Subvention à la création	3 400 \$
Michel Cardin (musique) de Moncton Subvention à la création	5 000 \$
Luc A. Charette (arts visuels) de Moncton Subvention à la création	6 000 \$
Peter J. Clair (métiers d'art) de Perth Subvention à la création	3 000 \$

Bernard Dugas (théâtre) de Caraquet Subvention à la création	6 000 \$
Daniel Dugas (arts visuels) de Dieppe Subvention à la création	6 000 \$
Yvon Gallant (arts visuels) de Moncton Subvention à la création	1 000 \$
Terry Graff (arts visuels) de Sackville Subvention à la création	6 000 \$
Gwyneth Wilbur (métiers d'art) de St. Andrews Subvention à la création	3 400 \$
Dr. Janet Hammock (musique) de Sackville Subvention de commande	2 000 \$
Kathy Hooper (art visuels) de Hampton Subvention à la création	6 000 \$
Ginette Pellerin (films et vidéos) de Grande-Digue Subvention à la recherche	2 200 \$
Sarah Petite (arts visuels) de Fredericton Subvention à la création	6 000 \$
Peter Powning (métiers d'art) de Sussex Subvention à la création	6 000 \$
Phyllis Rowan (arts littéraires) de Moncton Subvention à la création	6 000 \$
Gail Taylor (arts littéraires) de Moncton Subvention à la création	6 000 \$
Errol Williams (films et vidéos) de Fredericton Subvention à la réalisation	5 000 \$
	<hr/>
TOTAL:	91 000 \$

5.2.4 Concours du 6 septembre 1991

La date limite du concours du Programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art du Nouveau-Brunswick a dû être reportée du 6 septembre au 30 septembre 1991 à cause de la grève des postes.

Le processus d'évaluation étant effectué en deux étapes, le jury s'est réuni le 4 octobre 1991 (sélection préliminaire) et le 2 mars 1992 (sélection finale).

Le jury se composait de trois (3) professionnel-le-s des arts visuels:

- Jacques Arsenault de Moncton;
- Terry Graff de Sackville; et
- Brigid Toole-Grant de Fredericton.

Parmi les 116 demandes présentées au jury, 16 artistes ont été invité-e-s à présenter leurs oeuvres dans le cadre de l'exposition "Acquisition 1991-1992" qui s'est déroulée à Moncton en mars 1992.

Parmi l'ensemble des oeuvres soumises par ces 16 artistes finalistes, 10 oeuvres de 8 artistes ont été recommandées pour achat:

Luc A. Charette: <u>Fétichisme No. 2</u>	
Média mixtes	1 900.00 \$
Yvon Gallant: <u>Personne brochant</u>	
Huile sur toile	1 800.00 \$
Yvon Gallant: <u>Personne qui mange du boudin</u>	
Huile sur toile	700.00 \$
John Hooper: <u>Exploratory Talks</u>	
Sculpture en bois	4 000.00 \$
André Lapointe: <u>Cratère</u>	
Sculpture en pierre	3 000.00 \$
Michael Lawlor: <u>Two Queens</u>	
Média mixtes	5 000.00 \$
Nancy Morin: <u>Table with Snake</u>	
Acrylique sur bois	525.00 \$
Nancy Morin: <u>Chair with Skull</u>	
Acrylique sur bois	500.00 \$

Raymond Martin: <u>Va chercher du lait</u>	
Huile sur panneau	1 100.00 \$
Pat Schell: <u>Bison I</u>	
Acrylique sur toile	1 300.00 \$
TOTAL:	<u>19 825.00 \$</u>

Le budget total disponible était de 20 000 \$, représentant le budget d'acquisition des années fiscales 1991-1992 et 1992-1993.

5.2.5 Concours du 15 septembre 1991

Le jury du concours du 15 septembre 1991 s'est réuni le 31 octobre 1991 afin d'évaluer les demandes de subvention reçues dans le cadre du Programme de subvention de voyage ainsi que les candidatures reçues dans le cadre du Programme des Prix d'Excellence. Le jury se composait de neuf (9) artistes professionnel-le-s:

- Marie-Hélène Allain (arts visuels) de Sainte-Marie-de-Kent;
- Dr. Richard Boulanger (musique) de Moncton;
- Karen Burk (métiers d'art) de Fredericton;
- Dr. Fred Cogsell, OC (arts littéraires - anglophone) de Fredericton;
- David Etheridge (arts littéraires - anglophone et membre du jury résidant à l'extérieur de la province) de Wolfville, Nouvelle-Écosse;
- Gérald LeBlanc (arts littéraires - francophone) de Moncton;
- Scott Lutes (films et vidéos) de Fredericton;
- Dr. Robert Moore (théâtre) de Saint-Jean; et
- Diane Potvin (danse) de Fredericton.

Programme de subvention de voyage

DancEast Young Company (danse) de Moncton 5 000 \$

Programme des Prix d'Excellence

Parmi les 42 candidatures soumises au jury, sept (7) récipiendaires se sont partagés 35 000 \$:

France Daigle de Moncton

Prix Pascal-Poirier pour l'excellence
en arts littéraires francophones 5 000 \$

Claude Gauvin de Grande-Digue Prix Miller-Brittain pour l'excellence en arts visuels	5 000 \$
Richard Gibson de Moncton Prix André-Thaddée-Bourque et Louise-Manny pour l'excellence en musique	5 000 \$
Harriet Gratian de Hillsborough Prix pour l'excellence en théâtre et en danse	5 000 \$
Jon Pedersen de Fredericton Prix pour l'excellence en arts cinématographiques	5 000 \$
Peter Powning de Sussex Prix Kjeld et Erica-Deichmann pour l'excellence dans les métiers d'art	5 000 \$
Clara Kathleen (Kay) Smith de Saint-Jean Prix Alden-Nowlan pour l'excellence en arts littéraires anglophones	5 000 \$
TOTAL: <u>35 000 \$</u>	

5.2.6 Concours du 15 janvier 1992

Le jury du concours du 15 janvier 1992 s'est réuni les 27 et 28 février afin d'évaluer les demandes de subvention reçues dans le cadre des éléments de Production et de Création des programmes évalués par jury de la Direction des arts.

Le jury se composait de neuf (9) artistes professionnel-le-s:

- Bruno Bobak (arts visuels) de Fredericton;
- Paul Campbell (musique) de Moncton;
- Dr. Ann Copeland (arts littéraires - anglophone) de Sackville;
- Calixte Duguay (musique et membre du jury résidant à l'extérieur de la province) de Montréal, Québec;
- Mance Emond (théâtre) de Moncton;
- Peter Gross (métiers d'art) de Fredericton;
- Claudette Lajoie (films et vidéos) de Petit-Rocher;
- Gérald LeBlanc (arts littéraires - francophone) de Moncton; et
- Renée Rioux (danse) de Memramcook.

Parmi les 70 demandes de subvention qui ont été soumises au jury, vingt et un (21) lauréat-e-s se sont partagé-e-s 91 000 \$:

Marie-Hélène Allain (arts visuels) de Sainte-Marie-de-Kent Subvention à la création	5 300 \$
Marcia Babineau (théâtre) de Robichaud Subvention à la création	6 000 \$
Barbara Ann Quigley Ensemble (The) (musique) de Moncton Subvention à la création	3 500 \$
Birdsell & Peacock (musique) de Fredericton Subvention à la création	3 500 \$
Régis Brun (arts littéraires) de Moncton Subvention à la création	6 000 \$
Guy Duguay (arts visuels) de Moncton Subvention à la création	6 000 \$
Michelle Anne Duguay (arts visuels) de Moncton Subvention à la création	4 000 \$
Alexandrya Eaton (arts visuels) de Moncton Subvention à la création	5 200 \$
Dale Estey (arts littéraires) de Fredericton Subvention à la création	6 000 \$
Lloyd Hanson (musique) de Fredericton Subvention à la création	2 500 \$
Mark Henderson (théâtre) de Saint-Jean Subvention à la création	2 000 \$
Idée du Nord (musique) de Moncton Subvention à la création	2 000 \$

Paul J.L. Lauzon (musique) de Saint-Jean Subvention à la création	3 000 \$
Michael Christopher Lawlor (arts visuels) de Sackville Subvention à la création	6 000 \$
Alanna Morgan (métiers d'art) de Pocologan Subvention à la création	6 000 \$
Roslyn Rosenfeld (arts visuels) d'Oromocto Subvention à la conservation	1 000 \$
Craig Schneider (arts visuels) de Fredericton Subvention à la création	4 000 \$
Saint John String Quartet (musique) de Saint-Jean Subvention à la création	3 000 \$
Kimberley Snider (théâtre) de Sackville Subvention à la création	6 000 \$
Elsbeth Tulloch (films et vidéos) de Shippagan Subvention à la création	6 000 \$
Mary White (arts visuels) de Fredericton Subvention à la création	4 000 \$
TOTAL: <u>91 000 \$</u>	

5.2.7 Concours du 15 mars 1992

Le jury du concours du 15 mars 1992 s'est réuni au cours du mois d'avril 1992. Les résultats de ce concours apparaîtront dans le prochain Rapport annuel du CANB.

6. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

6.1 Budget de fonctionnement 1991-1992

Un budget de fonctionnement de 89 500 \$ a été alloué au CANB par le gouvernement en 1991-1992 afin de financer son fonctionnement ainsi que celui du système de jury.

Selon l'exercice de planification budgétaire effectué par le Conseil, le niveau du budget actuel permet le fonctionnement du CANB et du système de jury.

Cependant, ce budget est nettement insuffisant pour permettre l'organisation d'activités d'envergure (forum, conférence, etc.) qui permettraient au Conseil de remplir pleinement son mandat en tant que porte-parole de la communauté artistique.

Traitement de texte et
conception graphique:

Chantal Turcotte
Direction des arts
Ministère des Municipalités,
de la Culture et de
l'Habitation du N.-B.

Traduction:

Bureau de traduction
Ministère de
l'Approvisionnement et
Services du N.-B.

Tirage:

1000 copies

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick - New Brunswick Arts Board.
Juin 1992.